

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1690

9 août 2007

### SOMMAIRE

Accordhotel S.A. ....	81113	LFM Watch S.A. ....	81082
Actual Sign Luxembourg S.A. ....	81115	Lux Affairs Participations S.A. ....	81107
Alf Alain Sarl ....	81115	Metercarré S.à r.l. ....	81116
Alpha FI S.A. ....	81114	Mirado S.A. ....	81111
Alpha Investissements S.A. ....	81113	Multicontinental Distribution (Europe) S.A. ....	81082
Alpinist S.A. ....	81115	Novinvest US Holding S.A. ....	81089
BB Groupe S.A. ....	81089	Odagon S.A. ....	81115
Bimolux ....	81089	Paganini Holding S.A. ....	81105
Chelsfield Leipzig S.à r.l. ....	81099	Patimmo Holding S.A. ....	81105
CStone Lumiere (Lux) S. à r.l. ....	81082	Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A. ....	81107
Ermitage Japan Absolute Fund ....	81106	Plantations des Terres Rouges S.A. ....	81090
Escada Finance ....	81112	Plastics Consulting & Innovation (PCI) S.A. .....	81105
ESO HCL S.à r.l. ....	81081	Post Scriptum Holding S.A. ....	81110
ESO Luxco III S.à r.l. ....	81081	"Rapides International S.A." ....	81089
ExxonMobil Luxembourg International Fi- nance 1 ....	81113	Red Dog Communications S.A. ....	81115
ExxonMobil Luxembourg International Fi- nance 2 ....	81112	Regor HOLDING S.A. ....	81106
Falke Holding ....	81113	Revista Holding S.A. ....	81107
Haas TCM of Luxembourg 4 S.à r.l. ....	81074	RH Investment Holding S.A. ....	81106
Hair-World S.à r.l. ....	81090	Romaco S.A.H. ....	81107
Highlands S.A. ....	81110	Rose Invest International Holding S.A. ...	81110
Holinvestors S.A. ....	81116	Sea Bird Investments S.A. ....	81111
I.B.S. Compta S.A. ....	81084	Sofix S.A. ....	81095
Intercommerce Trading & Consulting AG .....	81084	STERN (Luxembourg) S.A. ....	81085
Ipsila S.A. ....	81114	Stolt-Nielsen S.A. ....	81090
ITTI ....	81112	Synergo S.A. ....	81081
Ivanmalo Invest S.A. ....	81120	Viry Lux S.à r.l. ....	81111
Kamille S.A. ....	81120	"Vitesse Sociedad S.A." ....	81089
Kanel Management S.A. ....	81104	Winston Holding S.A. ....	81112
Lealux Holdings S.A. ....	81114	wunderLOOP S.A. ....	81082

**Haas TCM of Luxembourg 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.322.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighth of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

HAAS TCM OF LUXEMBOURG 3 S.à.r.l., a corporation organized under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with principal office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of registration with Luxembourg Trade and companies Register, represented by Ms Trunkwald Natacha, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 31, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name HAAS TCM OF LUXEMBOURG 4 S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

**Art. 4. Duration.**

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VI. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, HAAS TCM OF LUXEMBOURG 3 S.à.r.l., pre-qualified and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

In addition, HAAS TCM OF LUXEMBOURG 3 S.à.r.l. declares to contribute an additional seven thousand five hundred (EUR 7,500.-) as share premium, which shall be entirely allocated to a special reserve account of the Company to that effect.

The amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S. à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 64.474; and

- HAAS TCM INC., a corporation organized under the law of the Commonwealth of Pennsylvania, with principal office at 1646 West Chester Pike, West Chester, PA 19382, registered with the Commonwealth of Pennsylvania under number 615135,

2. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HAAS TCM OF LUXEMBOURG 3 S.à.r.l., une société régie par le droit Luxembourgeois, dont l'adresse principale est établie au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Trunkwald Natacha, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination HAAS TCM OF LUXEMBOURG 4 S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.



En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand, ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VI. Disposition générale**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, HAAS TCM OF LUXEMBOURG 3 S.à.r.l., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

En outre, HAAS TCM OF LUXEMBOURG 3 S.à.r.l. déclare contribuer sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) comme prime d'émission, qui sera porté à un compte de réserve spécial.



La somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S. à r.l., sise 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg, sous le numéro B 64.474; et
  - HAAS TCM INC., une société régie par le droit du Commonwealth de Pennsylvanie, dont l'adresse principale est: 1646 West Chester Pike, West Chester, PA 19382 et enregistrée sous le numéro 615135;
2. Le siège social de la Société est établi 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Trunkwald, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, LAC/2007/13108. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007080873/5770/413.

(070088697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

#### **Synergo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.664.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007079841/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01418. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

#### **ESO HCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ESO Luxco III S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 juin 2007.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2007079610/206/14.

(070087725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**wunderLOOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.208.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007079615/242/12.

(070087546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**CStone Lumiere (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.638.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007079618/242/13.

(070087540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Multicontinental Distribution (Europe) S.A., Société Anonyme,  
(anc. LFM Watch S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.066.

---

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LFM WATCH S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1048 du 9 juillet 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 87.066.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Joëlle Rouland, manager, demeurant à Senningerberg, 2, rue des Résidences.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement du nom de la société en MULTICONTINENTAL DISTRIBUTION (EUROPE) S.A. et en conséquence modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Modification de l'article 2 des statuts.

3.- Modification de l'objet social de la société et en conséquence modification de l'article 4 de la société.

4.- Modification de l'article 8 des statuts pour l'adapter aux différentes modifications de la loi sur les sociétés commerciales.

5.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varientur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la société en MULTICONTINENTAL DISTRIBUTION (EUROPE) S.A. et en conséquence de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. La société anonyme existe sous la dénomination de MULTICONTINENTAL DISTRIBUTION (EUROPE) S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de reformuler l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune par décision du Conseil d'Administration.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente des produits Franck Muller et autres marques (montres et autres produits de luxe) sur le territoire luxembourgeois ainsi que dans le monde entier.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour l'adapter aux différentes modifications de la loi sur les sociétés commerciales pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de télécommunication électronique étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de télécommunication électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur de la société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

*Evaluation des frais.*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, J. Rouland, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, Relation: LAC/2007/11333. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 juin 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007080117/206/90.

(070087987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**Intercommerce Trading & Consulting AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 50.877.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007080105/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00602. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070088321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**I.B.S. Compta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 74.307.

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.B.S. COMPTA S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 20 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 374 du 24 mai 2000,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 3 avril 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1238 du 27 juin 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 74.307.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Karp, comptable, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation de capital d'un montant de douze mille euros (12.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à un montant de cinquante-deux mille euros (52.000,- EUR) par émission de quatre cent quatre-vingts (480) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par incorporation de réserves cumulées.

2.- Souscription et Libération.

3.- Modification de l'article 3 des statuts.

4.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de douze mille euros (12.000,- EUR) par incorporation de réserves cumulées pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à un montant de cinquante-deux mille euros (52.000,- EUR) par émission de quatre cent quatre-vingts (480) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Libération*

La libération des quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles a eu et moyennant incorporation de réserves cumulées figurant au bilan de l'exercice 2006, et dont la disponibilité est toujours garantie, de sorte que le montant de douze mille euros (12.000,- EUR) se trouve toujours à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Il sera en conséquence attribué pour chaque action ancienne zéro virgule trois (0,3) action nouvelle.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille euros (52.000,- EUR) représenté par deux mille quatre-vingts (2.080) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 11.00 heures

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, C. Karp, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007. Relation: LAC/2007/11334. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 juin 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007080136/206/69.

(070087984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

### **STERN (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 129.303.

### STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Emile Diderrich, ingénieur, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange, (matricule 1932 08 25 299).

2.- Monsieur Gaston Diderrich, chimiste, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange, (matricule 1946 03 20 618).

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de STERN (LUXEMBOURG) S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans n'importe quelles sociétés, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, l'administration, le développement et la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou le favorisent. Dans le cadre de ces opérations, la société pourra dans les limites de la loi procéder à des inscriptions hypothécaires, emprunter sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre cents euros (400,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.



La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs de la société, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur Emile Diderrich, ingénieur, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange, cinq cents actions . . . . .	500
2.- Monsieur Gaston Diderrich, chimiste, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

- Les mille (1.000) actions souscrites par Messieurs Emile Diderrich et Gaston Diderrich, préqualifiés, ont été libérées moyennant apport du bien immobilier suivant:

#### *Désignation*

Tous leurs parts et droits, à savoir pour chacun d'eux la moitié indivise d'une maison d'habitation avec place ainsi que toutes ses appartenances et dépendances sise à Luxembourg, 8, rue Félix de Blochausen, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoB de Bonnevoie, sous le numéro 555/5835, lieu-dit: «rue Félix de Blochausen», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 3,82 ares.

#### *Titre de propriété*

L'immeuble susdésigné dépendait de la communauté de biens ayant existé entre les époux Monsieur Gustave Diderrich et Madame Victorine Reuter pour l'avoir acquis suivant acte de vente, reçu par le notaire Philippe Dupont, alors de résidence à Junglinster, le 12 octobre 1940, transcrit au bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 30 octobre 1940, volume 784, numéro 145.

Madame Victorine Reuter est décédée à Luxembourg-Eich, le 13 juin 1968. Suivant donation entre époux, reçue par le notaire Carlo Funck, alors de résidence à Luxembourg, le 29 août 1967, enregistrée à Luxembourg A.C., le 4 octobre 1968, volume 750A, folio 31, case 3, sa succession est échue pour 3/12 en pleine propriété et pour 3/12 en usufruit à son époux survivant Monsieur Gustave Diderrich, et à chacun des trois enfants issus de l'union Diderrich-Reuter, à savoir Messieurs Léon, Emile et Gaston les Diderrich, à raison de 1/12, en nue-propriété et 2/12 en pleine propriété.

Suivant acte de partage d'ascendants, reçu par ledit notaire Funck, le 5 octobre 1968, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 12 novembre 1968, volume 446, numéro 126, l'immeuble dont s'agit a été attribué

pour chaque fois à raison d'une moitié indivise en nue-propriété à Messieurs Emile et Gaston les Diderrich, sous réserve de l'usufruit viager et gratuit au profit de leur père Monsieur Gustave Diderrich.

Monsieur Gustave Diderrich est décédé intestat à Luxembourg, le 26 décembre 1976 de sorte que suite à son décès ledit usufruit à son profit s'est éteint.

#### *Rapport du reviseur d'entreprises*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Yves Deschenaux, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 400.000,- EUR répartie sur 1.000 actions émises par la société.

Luxembourg, le 18 juin 2007.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de sept mille cinq cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Nicole Diderrich, employée privée, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange;

b) Monsieur Yvon Logelin, employé privé, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange;

c) Monsieur Marcel Ernzer, économiste, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Philippe Guillaume, employé privé, demeurant à B-6723 Habay-la-Vieille, 7, rue de la Rochette, (Belgique).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Madame Nicole Diderrich, préqualifiée, comme présidente du conseil d'administration, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

6.- Le siège social est établi à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Diderrich, G. Diderrich, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2007, Relation GRE/2007/2795. — Reçu 4.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007080247/231/173.

(070088226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**Novinvest US Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 84.157.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079854/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01177. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070087203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**"Vitesse Sociedad S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 97.969.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079850/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01152. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070087216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**"Rapides International S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 97.966.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079847/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01174. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070087224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Bimolux, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 43.826.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079840/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10459. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070087245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**BB Groupe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.200.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 78.820.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007079838/2307/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01293. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**PTR, Plantations des Terres Rouges S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.965.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007079836/2308/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01285. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Hair-World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 45, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 79.300.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079834/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00513. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.179.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of June.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of STOLT-NIELSEN S.A., a société anonyme holding governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated under the name of STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., by deed of Maître Carlo Funck, then notary residing in Luxembourg, on 5th July 1974, published in the Mémorial C, number 189 of 23rd September 1974, and entered in the Luxembourg Company Register, Section B, under the number 12.179. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended by deed of the undersigned notary, on 13th June, 2007, not yet published in the Mémorial C.

The meeting which has started this day at 2.00 p.m. had on its agenda the ordinary business of an annual general meeting and other businesses which need not be recorded by the notary. It also included items 7 and 8 dealing with the reduction of the recorded issued capital and the reduction of the Founder's Shares and with the authorized share capital with authority in favour of the Board of Directors to suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders for issue of Common Shares against cash.

The meeting continued at 2.30 p.m. in front of the notary under the same bureau;

Mr Jan Chr. Engelhardtson, Group Chief Financial Officer of STOLT-NIELSEN S.A., residing in England, in the chair,

Mr Jean Hoss, attorney-at-law, with professional address at 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as secretary

and Ms Chantal Mathu, Senior Manager of SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and Mr Alain Renard, Directeur of SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, as scrutineers.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. Items 7 and 8 of the agenda of the meeting are the following:

7. To (i) reduce the recorded issued capital of the Company of Sixty-Six Million One Hundred Thirty-Three Thousand Seven Hundred Ninety-Six United States Dollars (U.S. \$66,133,796.-) by an amount of Two Million United States Dollars (U.S. \$2,000,000.-) to Sixty-Four Million One Hundred Thirty-Three Thousand Seven Hundred Ninety-Six United States Dollars (U.S. \$64,133,796.-), by the cancellation of Two Million (2,000,000) Common Shares of the Company, no par value, held in treasury, and to transfer Two Million United States Dollars (U.S. \$2,000,000.-) to the freely-distributable share premium and reserves of the Company,

(ii) adjust the number of issued Founder's Shares of the Company, in accordance with the Article Ten of the Articles of Incorporation of the Company, by reducing the number of such Founder's Shares from Sixteen Million Five Hundred Thirty-Three Thousand Four Hundred Forty-Nine (16,533,449) to Sixteen Million Thirty-Three Thousand Four Hundred Forty-Nine (16,033,449), and

(iii) amend Article Five of the Company's Articles of Incorporation to reflect each of the foregoing actions;

8. Subject to approval of the matters in Agenda item 7 and in conformity with the provisions of the Luxembourg Company Law and Article Five of the Company's Articles of Incorporation, to

(i) amend (by way of reduction) the authorized capital of the Company set forth in Article Five of the Company's Articles of Incorporation from the current Sixty-Nine Million (69,000,000) Common Shares and Seventeen Million Two Hundred Fifty Thousand (17,250,000) Founder's Shares, each of no par value, to Sixty-Five Million (65,000,000) Common Shares and Sixteen Million Two Hundred Fifty Thousand (16,250,000) Founder's Shares, each of no par value, such amended authorized Shares to be available for issuance upon decision by the Board of Directors of the Company, and

(ii) approve the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorizing the Board to implement the suppression of Shareholders' preemptive rights in respect of the issuance of Common Shares for cash with respect to all authorized but unissued Common Shares, resulting from the exercise of stock options under the Company's 1997 Stock Option Plan (such Plan approved by the Shareholders of the Company at the Annual General Meeting held May 2, 1997)

each of the foregoing actions to be effective through August 31, 2008 or such other date as the Shareholders of the Company may determine at a general meeting.

II. Convening notices including the agenda of the meeting have been published in:

- the Luxembourg Official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 933 of May 22, 2007 and number 1033 of June 1, 2007, and

- the Luxembourg newspaper «d'Wort» of May 22, 2007 and of June 1st, 2007,

and (i) notice of this Meeting together with a proxy card, a letter of explanation and a business reply envelope have been mailed on May 22, 2007 to the Common Shareholders on the Norwegian Branch Register as of May 15, 2007 and (ii) notice of this Meeting together with a proxy card, a letter of explanation and a business reply envelope were mailed on May 22, 2007 to the holders of American Depositary Shares (ADSs) (each of which represents one Common Share of the Company) on the register of CITIBANK N.A., Registrar for the ADSs, on May 15, 2007.

The justifying publications are deposited on the bureau of the meeting.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present and the proxies of the represented shareholders, as well as by the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the board of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

V. At the record date of May 15, 2007, there were 66,133,796 Common Shares and 16,533,449 Founder's Shares issued, all of which have been recorded by notarial deed.

At the record date, 6,637,902 Common Shares were held by a subsidiary of the Company as Treasury Shares and 1,659,475 Founder's Shares were held by the Company and therefore not entitled to vote, so that 59,495,894 Common Shares and 14,873,974 Founder's Shares are entitled to vote.

VI. The Board Report recommending to the shareholders the suppression of shareholders' pre-emptive rights was mailed to the shareholders and is tabled in front of the meeting and read by the Chairman to the shareholders' meeting.

Then the meeting took the following resolutions with the following majorities:

*First resolution*

The general meeting decides to (i) reduce the recorded issued capital of the Company of Sixty-Six Million One Hundred Thirty-Three Thousand Seven Hundred Ninety-Six United States Dollars (U.S. \$66,133,796.-) by an amount of Two Million United States Dollars (U.S. \$2,000,000.-) to Sixty-Four Million One Hundred Thirty-Three Thousand Seven Hundred

Ninety-Six United States Dollars (U.S. \$64,133,796.-), by the cancellation of Two Million (2,000,000) Common Shares of the Company, no par value, held in treasury, and to transfer Two Million United States Dollars (U.S. \$2,000,000.-) to the freely-distributable share premium and reserves of the Company,

(ii) adjust the number of issued Founder's Shares of the Company, in accordance with the Article Ten of the Articles of Incorporation of the Company, by reducing the number of such Founder's Shares from Sixteen Million Five Hundred Thirty-Three Thousand Four Hundred Forty-Nine (16,533,449) to Sixteen Million Thirty-Three Thousand Four Hundred Forty-Nine (16,033,449), and

(iii) amend the first sentence of the second paragraph and the last sentence of the fourth paragraph of Article Five of the Company's Articles of Incorporation to reflect each of the foregoing actions to be read as follows:

« **Art. 5. 2nd paragraph. 1st sentence.** The presently recorded issued capital of the Company is fixed at Sixty-Four Million One Hundred and Thirty-Three Thousand Seven Hundred and Ninety-Six United States Dollars (U.S. \$ 64,133,796.-) represented by Sixty-Four Million One Hundred and Thirty-Three Thousand Seven Hundred and Ninety-Six (64,133,796) Common Shares of no par value, all of the said shares being fully paid.

**4th paragraph. last sentence.** 16,033,449 (Sixteen Million Thirty-Three Thousand Four Hundred and Forty-Nine) Founders' Shares have been issued.»

This resolution was validly adopted in the majority indicated below.

For: 48,924,158

Against: 3,375

Abstain: 70

#### *Second resolution*

The meeting resolved in conformity with the provisions of the Luxembourg Company Law and Article Five of the Company's Articles of Incorporation, to

(i) amend (by way of reduction) the authorized capital of the Company set forth in Article Five of the Company's Articles of Incorporation from the current Sixty-Nine Million (69,000,000) Common Shares and Seventeen Million Two Hundred Fifty Thousand (17,250,000) Founder's Shares, each of no par value, to Sixty-Five Million (65,000,000) Common Shares and Sixteen Million Two Hundred Fifty Thousand (16,250,000) Founder's Shares, each of no par value, such amended authorized Shares to be available for issuance upon decision by the Board of Directors of the Company, and

(ii) approve the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorizing the Board to implement the suppression of Shareholders' preemptive rights in respect of the issuance of Common Shares for cash with respect to all authorized but unissued Common Shares, resulting from the exercise of stock options under the Company's 1997 Stock Option Plan (such Plan approved by the Shareholders of the Company at the Annual General Meeting held May 2, 1997)

each of the foregoing actions to be effective through August 31, 2008 or such other date as the Shareholders of the Company may determine at a general meeting.

Consequently the meeting resolved to amend the Articles of Incorporation of the Company by replacing Article five, first, third and fourth paragraphs by the following text:

« **Art. 5. 1st paragraph.** The authorized capital of the Company is fixed at Sixty-Five Million United States Dollars (U.S. \$ 65,000,000.-) to be represented by Sixty-Five Million (65,000,000) Common Shares, no par value. Any authorized but unissued Common Shares shall lapse August 31, 2008.

**third paragraph.** The Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorized shares at such times and such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The holders of Common Shares shall be entitled to preemptive rights in respect of any future issuance of Common Shares for cash. The Board of Directors may suppress the preemptive rights of the shareholders to the extent it deems advisable, in particular to implement the suppression of Shareholders' preemptive rights in respect of the issuance of Common Shares for cash with respect to all authorized but unissued Common Shares, resulting from the exercise of stock options under the Company's 1997 Stock Option Plan (such Plan approved by the Shareholders of the Company at the Annual General Meeting held May 2, 1997)

such action to be effective through August 31, 2008.

**fourth paragraph.** In addition to the Common Shares, Sixteen Million Two Hundred and Fifty Thousand (16,250,000) Founder's Shares, without par value and not forming a part of the share capital of the Company, have been authorized. 16,033,449 (Sixteen Million Thirty-Three Thousand Four Hundred and Forty-Nine) Founders' Shares have been issued.»

This resolution was validly adopted in the majority indicated below.

For: 48,920,059

Against: 6,474

Abstain: 1,070

The present extraordinary general meeting continues without the undersigned notary.



The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le quatorze juin,

Par devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg

s'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de STOLT-NIELSEN S.A., une société anonyme holding régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée sous le nom de STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A. suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1974, publié au Mémorial C, numéro 189 du 23 septembre 1974, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 12.179. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 juin 2007, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée qui a débuté ce jour à 14:00 heures avait sur son ordre du jour les affaires courantes d'une assemblée générale annuelle et d'autres affaires qui ne sont pas actées par le notaire. L'ordre du jour incluait également des points 7 et 8 concernant la réduction du capital émis enregistré et la réduction des Parts de Fondateur et concernant le capital social autorisé avec autorisation en faveur du Conseil d'Administration de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants lors d'émissions d'Actions Ordinaires au comptant.

L'assemblée a continué à 14.30 heures en présence du notaire avec le même bureau;

Monsieur Jan Chr. Engelhardtsen, Group Chief Financial Officer of STOLT-NIELSEN S.A., demeurant en Angleterre, comme président,

Maître Jean Hoss, avocat, avec adresse professionnelle 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, comme secrétaire

et Madame Chantal Mathu, Senior Manager of SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., avec adresse professionnelle 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Alain Renard, Directeur de SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., avec adresse professionnelle 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme scrutateurs.

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les points 7 et 8 de l'ordre du jour de l'assemblée sont les suivants:

7. de (i) réduire le capital émis enregistré de la Société de soixante-six millions cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-seize Dollars US (66.133.796,-USD) à concurrence d'un montant de deux millions de dollars US (2.000.000,-USD) à soixante-quatre millions cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-seize dollars US (64.133.796,-USD), moyennant suppression de deux millions (2.000.000) d'Actions Ordinaires de la Société, sans valeur nominale, lui appartenant en propre, et de transférer deux millions de dollars US (2.000.000,-USD) à la prime d'émission librement distribuable et aux réserves de la Société.

(ii) d'ajuster le nombre de Parts de Fondateur émises de la Société, en conformité avec l'Article 10 des statuts de la Société, moyennant réduction du nombre de telles Parts de Fondateur de seize millions cinq cent trente-trois mille quatre cent quarante-neuf (16.533.449) à seize millions trente-trois mille quatre cent quarante-neuf (16.033.449), et

(iii) de modifier l'Article Cinq des statuts de la Société pour refléter les actions ci-dessus;

8. Soumis à l'approbation des sujets du point 7 de l'ordre du jour et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et à l'Article Cinq des statuts de la Société, de

(i) modifier le capital autorisé de la Société fixé dans l'Article Cinq des Statuts de la Société (par voie de réduction) de soixante-neuf millions (69.000.000) Actions Ordinaires existantes et de dix-sept millions deux cent cinquante mille (17.250.000) Parts de Fondateur, sans valeur nominale, à soixante-cinq millions (65.000.000) Actions Ordinaires et à seize millions deux cent cinquante mille (16.250.000) Parts de Fondateur, sans valeur nominale, pareilles actions autorisées ainsi modifiées étant disponibles pour émission sur décision du Conseil d'Administration de la Société, et

(ii) d'approuver le Rapport du Conseil d'Administration de la Société recommandant, et autorisant le Conseil à supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires dans le cadre de l'émission contre numéraire de toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non encore émises; suite à l'exercice d'options conformément au Plan d'Options de la Société de 1997 (tel qu'approuvé par les Actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 mai 1997),

chacune des mesures qui précèdent restant en vigueur jusqu'au 31 août 2008 ou toute autre date que les Actionnaires de la Société pourraient déterminer lors d'une assemblée générale.

II. L'avis de convocation contenant l'ordre du jour de l'assemblée a également été publié dans:

a. le Journal Officiel luxembourgeois, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 933 du 22 mai 2007 et numéro 1033 du 1<sup>er</sup> juin 2007, et

b. le quotidien luxembourgeois «d'Wort» du 22 mai 2007 et du 1<sup>er</sup> juin 2007,

et (i) un avis de convocation ensemble avec un modèle de procuration, une lettre d'explication et une lettre- réponse ont été envoyés en date du 22 mai 2007 aux Actionnaires Ordinaires inscrits au Norwegian Branch Register au 15 mai 2007 et (ii) un avis de convocation ensemble avec un modèle de procuration, une lettre d'explication et une lettre- réponse ont été envoyés en date du 22 mai 2007 aux détenteurs de American Depositary Shares (ADSs) ( chacune représentant une Action Ordinaire de la Société) inscrits au registre de CITIBANK N.A., Registre des ADSs, au 15 mai 2007.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

IV. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

V. A la date de référence du 15 mai 2007, 66.133.796 Actions Ordinaires et 16.533.449 Parts de Fondateur étaient émises, toutes ont été documentées par acte notarié.

Au jour de référence, 6.637.902 Actions Ordinaires étaient détenues par une filiale de la Société en tant qu'actions lui appartenant en propre et 1.659.475 Parts de Fondateur étaient détenues par la Société et n'étaient pour cette raison pas autorisées à voter, de sorte que 59.495.894 Actions Ordinaires et 14.873.974 Parts de Fondateur sont autorisées à voter.

VI. Le Rapport du Conseil recommandant aux actionnaires la suppression de leur droit de souscription préférentiel était inclus dans l'avis de convocation envoyé aux actionnaires, est soumis à l'assemblée et exposé par le président à l'assemblée.

Ensuite l'assemblée a pris les résolutions suivantes aux majorités suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide (i) de réduire le capital émis enregistré de la Société de soixante-six millions cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-seize Dollars US (66.133.796,-USD) à concurrence d'un montant de deux millions de dollars US (2.000.000,-USD) à soixante-quatre millions cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-seize dollars US (64.133.796,-USD), moyennant suppression de deux millions (2.000.000) d'Actions Ordinaires de la Société, sans valeur nominale, lui appartenant en propre, et de transférer deux millions de dollars US (2.000.000,-USD) à la prime d'émission librement distribuable et aux réserves de la Société;

(ii) d'ajuster le nombre de Parts de Fondateur émises de la Société, en conformité avec l'Article 10 des statuts de la Société, moyennant réduction du nombre de telles Parts de Fondateur de seize millions cinq cent trente-trois mille quatre cent quarante-neuf (16.533.449) à seize millions trente-trois mille quatre cent quarante-neuf (16.033.449), et

(iii) de modifier la première phrase du deuxième alinéa et la dernière phrase de l'alinéa 4 de l'Article Cinq des statuts de la Société pour refléter les actions ci-dessus et de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 2. 1<sup>er</sup> phrase.** Le capital émis actuellement enregistré de la société est fixé à soixante-quatre millions cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-seize Dollars des Etats-Unis (64.133.796,- U.S. \$) représenté par soixante-quatre millions cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-seize (64.133.796) Actions Ordinaires sans valeur nominale, toutes lesdites Actions ayant été entièrement libérées.

**alinéa 4. dernière phrase.** 16.033.449 (seize millions trente-trois mille quatre cent quarante-neuf) Parts de Fondateur ont été émises.»

Cette résolution a été valablement prise par la majorité qui suit:

Pour: 48.924.158

Contre: 3.375

Abstention: 70

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé, conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales luxembourgeoise et à l'Article Cinq des Statuts de la Société,

(i) de modifier le capital autorisé de la Société fixé dans l'Article Cinq des Statuts de la Société (par voie de réduction) de soixante-neuf millions (69.000.000) Actions Ordinaires existantes et de dix-sept millions deux cent cinquante mille (17.250.000) Parts de Fondateur, sans valeur nominale, à soixante-cinq millions (65.000.000) Actions Ordinaires et à seize millions deux cent cinquante mille (16.250.000) Parts de Fondateur, sans valeur nominale, pareilles actions autorisées ainsi modifiées étant disponibles pour émission sur décision du Conseil d'Administration de la Société, et

(ii) d'approuver le Rapport du Conseil d'Administration de la Société recommandant, et autorisant le Conseil à supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires dans le cadre de l'émission contre numéraire de toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non encore émises; suite à l'exercice d'options conformément au Plan d'Options de la Société de 1997 (tel qu'approuvé par les Actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 mai 1997),

chacune des mesures qui précèdent restant en vigueur jusqu'au 31 août 2008 ou toute autre date que les Actionnaires de la Société pourraient déterminer lors d'une assemblée générale.

En conséquence, l'assemblée a décidé de modifier les statuts de la société en remplaçant l'article 5, premier, troisième et quatrième alinéas par le texte suivant:

« **Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital autorisé de la Société est fixé à soixante-cinq millions de Dollars des États-Unis (65.000.000,- US \$), représenté par soixante-cinq millions (65.000.000) Actions Ordinaires, sans valeur nominale. Toute Action Ordinaire autorisée non émise périra le 31 août 2008.

**troisième alinéa.** Le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) dûment mandaté(s) pourra (pourront) émettre de temps en temps des actions dans les limites du capital autorisé aux époques et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, discrétionnairement fixés par le Conseil d'Administration ou son (ses) délégué(s). Les détenteurs d'Actions Ordinaires auront un droit de souscription préférentiel relatif à toute émission future d'Actions Ordinaires au comptant. Le Conseil d'Administration pourra supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans la mesure où il le jugera opportun, en particulier supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires dans le cadre de l'émission contre numéraire de toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non encore émises; suite à l'exercice d'options conformément au Plan d'Options de la Société de 1997 (tel qu'approuvé par les Actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 mai 1997), pareille mesure restant en vigueur jusqu'au 31 août 2008.

**quatrième alinéa.** En sus des Actions Ordinaires, seize millions deux cent cinquante mille (16.250.000) Parts de Fondateur sans valeur nominale et ne faisant pas partie du capital-actions de la Société, ont été autorisées. 16.033.449 (seize millions trente-trois mille quatre cent quarante-neuf) Parts de Fondateur ont été émises.»

Cette résolution a été valablement prise par la majorité qui suit:

Pour: 48.920.059

Contre: 6.474

Abstention: 1.070

La présente assemblée générale extraordinaire continue sans la présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.C. Engelhardtsen, J. Hoss, C. Mathu, A. Renard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, LAC/2007/14323. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007

P. Frieders.

Référence de publication: 2007080812/212/291.

(070088928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

### **Sofix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 129.300.

### — STATUTS

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg.

Ont comparu:

1. FIKABEL S.p.r.l., une société de droit belge, ayant son siège social à Uccle (1180 Bruxelles), avenue de Beersel 69, numéro d'entreprise 885.749.263,

ici représentée par Monsieur Monceau, expert comptable, demeurant professionnellement, 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. INDUSTRIËLE DEELNEMINGEN & ADVIES S.p.r.l., une société de droit belge, ayant son siège social à Uccie (1180 Bruxelles), avenue Messidor 188, numéro d'entreprise 884.504.990;

ici représentée par Monsieur Monceau, expert comptable, demeurant professionnellement, 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre 1<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOFIX S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) qui sera représenté par trente mille (30.000) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi de juin à 12 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées comme dit est, déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- FIKABEL S.p.r.l., prédésignée, cinq mille actions . . . . .	5.000
2.- INDUSTRIËLE DEELNEMINGEN & ADVIES S.p.r.l., prédésignée cinq mille actions . . . . .	<u>5.000</u>
Total: dix mille actions . . . . .	10.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

##### *Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Monsieur Karl Louarn, expert comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Frédéric Monceau, expert comptable, né à Metz (France), le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Stéphane Morelle, expert comptable, né à Thionville (France), le 15 juin 1975, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Monsieur Stéphane Morelle, prénommé, est nommé Président du Conseil.

##### *Troisième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, né à Montreuil (France), le 2 juillet 1979, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.



*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.

*Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Monceau, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007. LAC/2007/11309. — Reçu 1.000 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007080249/202/184.

(070088221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**Chelsfield Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.316.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourteenth of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CHELSEFIELD PARTNERS LLP, having its registered office at 67 Brook Street, London W1K 4NJ, United Kingdom, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, itself here represented by Fabrice Geimer and François Cottong, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name CHELSFIELD LEIPZIG S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five euro (25.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by CHELSFIELD PARTNERS LLP, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the Sole Partner*

- 1) The company will be administered by one manager:  
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- 2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CHELSEFIELD PARTNERS LLP, ayant son siège social à 67 Brook Street, Londres W1K 4NJ, Royaume-Uni, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, elle-même ici représentée par Fabrice Geimer et François Cottong, les deux avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs A et B,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination CHELSEFIELD LEIPZIG S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par CHELSFIELD PARTNERS LLP, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, F. Cottong, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, Relation: LAC/2007/14054. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007080887/242/302.

(070088556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

#### **Kanel Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.366.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 mai 2007*

Monsieur Fabio Gaggini a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué.



Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour KANEL MANAGEMENT S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007079678/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Patimmo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 53.508.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079675/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Plastics Consulting & Innovation (PCI) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 77.709.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079673/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Paganini Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 37.323.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079676/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Regor HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.511.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079671/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**RH Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 89.314.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079669/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Ermitage Japan Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007079648/242/12.

(070087363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.935.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079674/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**Revista Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 104.480.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079670/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**Romaco S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 106.826.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hollants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079667/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09545. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**Lux Affairs Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 129.279.

## STATUS

L'an deux mille sept, le vingt et un juin,

Par devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Stéphane Granddier, employé privé, demeurant à F-16730 Trois Palis, route de Puybertier,
  - 2.- Monsieur Nicolas Zema, employé privé, demeurant à F-57260 Dieuze, 4, Résidence Le Puits Salé,
- tous les deux ici représentés par Monsieur Claude Prat, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,
- en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 juin 2007,
- laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.
- Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUX AFFAIRS PARTICIPATIONS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, liées directement ou indirectement à son objet, susceptibles de permettre son extension ou son développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente-deux euros (EUR 32,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Stéphane Grandidier, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2.- Monsieur Nicolas Zema, prénommé, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Constatacion*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Stéphane Grandidier, employé privé, né à Nancy (France), le 26 novembre 1964, demeurant à F-16730 Trois Palis, route de Puybertier,

b) Monsieur Nicolas Zema, employé privé, né à Algrange (France), le 1<sup>er</sup> juillet 1953, demeurant à F-57260 Dieuze, 4, Résidence Le Puits Salé,

c) Monsieur Jules Gonzales Manrubio, directeur de société, né à Oran (Algérie), le 2 juin 1959, demeurant à F-33470 Gujan-Mestras, 14, rue Aurélien Buisson.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

- LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 83.527.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

3.- Le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Prat, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, LAC/2007/14203. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007080257/227/125.

(070087920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**Post Scriptum Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.503.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;

2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079672/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Rose Invest International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 90.735.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;

2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079666/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Highlands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.116.

La société CARDINAL TRUSTEES LIMITED, avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town (Tortola) Iles Vierges Britanniques, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société HIGHLANDS S.A. (R.C.S. Luxembourg B 62.116) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signé le 15 mai 2007.

CARDINAL TRUSTEES LIMITED

Signature

Référence de publication: 2007077935/4642/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Mirado S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.843.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 avril 2007*

L'Assemblée décide que la (les) personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes est la société ERNST & YOUNG S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2007077961/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Viry Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 85.698.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078989/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00777. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Sea Bird Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 36.340.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de Mademoiselle Audrey Wind avec effet au 16 avril 2007.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Edouard Maire, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 16 avril 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007079244/1384/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**ITTI, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Escada Finance).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 92.116.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour extrait conforme  
CROWN CORPORATE SERVICES  
Agent domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2007078990/2249/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10136. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070086822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**ExxonMobil Luxembourg International Finance 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 72.737.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 5 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078991/1701/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00987. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070086423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Winston Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 33.127.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill  
L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston  
Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

- Monsieur Markus Neuenschwander, Administrateur, avocat, 8 Alpenstrasse, CH-8805 Rüschlikon, Suisse;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 26 juin 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- ERNST & YOUNG, Société anonyme, commissaire aux comptes, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS  
Luxembourg B 47.771.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour WINSTON HOLDING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007079294/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00539. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070086271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**ExxonMobil Luxembourg International Finance 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 72.736.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 5 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078992/1701/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00990. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Accordhotel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 65.341.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007078999/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Falke Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 75.221.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 538 du 27 juillet 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

FALKE HOLDING, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007079010/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00651. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Alpha Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 66.531.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007079022/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG01019. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Lealux Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 91.719.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.  
Pour HOOGEWERF & CIE  
Agent domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2007079021/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00639. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Alpha FI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 52.054.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007079023/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG01017. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Ipsila S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 86.742.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 2007*

- Les sociétés FINDI S. à r. l., MADAS S. à r. l. et LOUV S. à r. l. ne se représentent pas aux suffrages.
- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Saliha Boulhais, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de cinq ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Boudewyn Denys, ingénieur commercial, Schoorbakkestraat 72, B-8600 Pervijze-Diksmuide et de Monsieur Christopher Morton, Administrateur de sociétés, Wannegem Ledestraat, 36, B-9772 Kruishoutem sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de cinq ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de cinq ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

IPSILA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007079201/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Odagon S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 26.715.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007079024/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG01016. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070086058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Actual Sign Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 57.687.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079026/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00822. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070086055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Alf Alain Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4795 Linger, 12, rue des Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 109.639.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Référence de publication: 2007079027/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00818. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070086053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Alpinist S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, rue de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 53.863.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079029/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00809. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070086050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Red Dog Communications S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595L, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 56.503.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079030/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00803. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070086048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Metercarré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.876.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007079031/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09259. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070086144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Holinvestors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.364.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois VALON S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon;

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois LANNAGE S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Patrick Moinet, Licencié en Droit (UCL), demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de HOLINVESTORS S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce



siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante-trois mille euros (153.000,- EUR), divisé en quinze mille trois cents (15.300) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social, Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales, Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois VALON S.A. prénommée, six mille huit cents actions; . . .	6.800
2.- La société anonyme de droit luxembourgeois LANNAGE S.A. prénommée, huit mille cinq cents actions;	
.....	8.500
Total: quinze mille trois cents actions; .....	15.300

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante trois mille euros (153.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille quatre cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:

- Monsieur Olivier Liegeois, Bachelier en Comptabilité, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Monsieur Olivier Dorier, administrateur de sociétés, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

- La société à responsabilité limitée BF CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro B 125.757.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Moinet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2007, Relation GRE/2007/2874. — Reçu 1.530 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007081079/231/224.

(070089525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

---

**Ivanmalo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.341.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007079038/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10267. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070086126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Kamille S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.167.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007079039/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10269. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070086122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---